

Grand Poitiers Communauté urbaine

Déplacement et stationnement des autocars de tourisme à Poitiers

Vous organisez une visite de Poitiers en autocar ? Afin de faciliter l'accueil des groupes touristiques, la Ville de Poitiers et Grand Poitiers proposent des solutions adaptées pour l'accès au centre-ville, la dépose des passagers, le stationnement des autocars et les déplacements des groupes.

Accès des autocars au centre-ville de Poitiers

L'accès des autocars de tourisme au centre-ville de Poitiers est réglementé. Toute entreprise de transport souhaitant entrer dans l'aire piétonne doit effectuer une **demande d'autorisation préalable**.

La demande peut être réalisée :

- [sur le site de la Ville de Poitiers](https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/VILPOITIERS/requests/135) (https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/VILPOITIERS/requests/135)
- ou par courriel

Documents à fournir :

- les immatriculations des autocars susceptibles d'accéder au centre-ville,
- les copies des cartes grises correspondantes.

[Consulter le plan de circulation des autocars de tourisme en centre-ville de Poitiers](#)

Déposer un groupe au centre-ville de Poitiers

Des emplacements sont réservés aux autocars de tourisme pour permettre la dépose des groupes en centre-ville, dans le respect des durées autorisées.

- **Boulevard Anatole France** (du n°1 au n°5)
⌚ Stationnement limité à **12 heures**
- **Voie André Malraux** (du n°26 au n°32)
⌚ Stationnement limité à **24 heures**
- **Rue de Blossac** (du n°42 au n°48)
⌚ Stationnement limité à **30 minutes**, de **8h00 à 18h00**
- **Avenue de la Libération** (face au n°18)
⌚ Stationnement limité à **24 heures**
- **Rue Jean Jaurès** (en face des n°5, 5A, 5B et 5C)
⌚ Stationnement limité à **2 heures**, de **8h30 à 19h00**

Stationner un autocar à Poitiers

Gare routière de Toumaï

La gare routière de Toumaï constitue le principal site de stationnement pour les autocars à Poitiers.

Contact – Gare routière

- 05 49 41 91 70
- 06 74 10 46 16

Équipements

- **15 quais adaptés**,
- dont **12 quais accessibles aux autocars de 15 mètres** .

Priorités d'accès

La priorité d'accès à la gare routière est donnée aux autocars assurant :

- les transports routiers de voyageurs relevant de Grand Poitiers et des Conseils régionaux (dans la limite de la décision n°2017-116 de l'ART),
- les services librement organisés,
- les transports de substitution SNCF en cas d'aléas sur le réseau ferré,
- les transports occasionnels,
- les transports événementiels.

En dehors de ces priorités, un **transporteur abonné** est prioritaire par rapport à un transporteur non abonné.

Demande d'accès – transports occasionnels

Pour tout mouvement occasionnel hors desserte régulière, le transporteur doit effectuer une demande d'accès **au moins 72 heures à l'avance**.

Grand Poitiers s'engage à répondre **dans un délai de 12 heures** sur la possibilité d'accès à la gare routière.

Tarifs de stationnement des autocars

Gare routière de Toumaï

Tarifs généraux

- Toucher de quai (20 minutes) : **7,00 €**
- De 20 minutes à 1 heure : **8,00 €**
- De 1 heure à 2 heures : **11,00 €**
- De 2 heures à 12 heures : **16,00 €**
- Forfait nuit (de 20h à 8h) : **5,00 €**

Tarifs applicables aux autocars envoyés par l'Office de Tourisme

(tarifs abonnés)

- Toucher de quai (20 minutes) : **5,00 €**
- De 20 minutes à 1 heure : **6,00 €**
- De 1 heure à 2 heures : **9,00 €**
- De 2 heures à 12 heures : **14,00 €**
- Forfait nuit (de 20h à 8h) : **3,00 €**



Bon à savoir

Une **boucle gratuite** en bus de ville Vitalis permet aux groupes de se déplacer facilement entre la gare et le centre-ville, sans utiliser l'autocar.

[Plan et horaires de la ligne \(https://img-scoop-cms.airweb.fr/uploads/sites/3/VITALIS-Ligne0-100x140-4p_Hiver2025-26-WEB.pdf\)](https://img-scoop-cms.airweb.fr/uploads/sites/3/VITALIS-Ligne0-100x140-4p_Hiver2025-26-WEB.pdf)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30